



## FAQ sur le permis de séjour au format carte de crédit

- **En quoi le nouveau permis de séjour pour ressortissants de l'UE/AELE se distingue-t-il du permis de séjour pour les personnes issues d'un État tiers?**  
Le permis de séjour pour ressortissants de l'UE/AELE est ce que l'on appelle un «permis de séjour non biométrique». Cela signifie que le permis de séjour **ne contient pas** de puce de données et que seules la photographie du visage et la signature sont représentées sur le document d'identité.

Le permis de séjour pour les personnes issues d'un État tiers est pourvu d'une puce de données sur laquelle la photographie du visage, les empreintes digitales et la signature sont également enregistrées par voie électronique.

- **Qui peut obtenir un nouveau permis de séjour biométrique?**  
Seuls les ressortissants d'États tiers détenteurs d'un livret L, G, B ou C. Les ressortissants d'États tiers détenteurs d'un livret F ou N n'obtiennent pas de permis de séjour biométrique.
- **Puis-je aussi faire une demande de permis de séjour biométrique alors que mon permis de séjour actuel est encore valable?**  
Non. Le permis de séjour actuel reste valable jusqu'à son expiration.
- **Comment puis-je savoir s'il est nécessaire de procéder à une saisie biométrique?**  
Si nécessaire, vous obtiendrez un rendez-vous auprès de l'Office d'identification (*Ausweisstelle*) du canton de Saint-Gall pour la saisie des données biométriques.
- **Combien coûte la saisie biométrique et comment peut-on payer?**  
Coûts de la saisie biométrique: 20.00 CHF par personne (paiement en espèces, EC/PostFinanceCard/cartes de crédit, TWINT). Les frais d'établissement du permis de séjour sont perçus séparément par l'Office de contrôle des habitants (*Einwohnermeldeamt*).
- **Mon livret au format papier sera-t-il encore valable après le passage au nouveau système du 2 mars 2020?**  
Les livrets existants au format papier restent valables jusqu'à leur date d'expiration.
- **Je voudrais remplacer aussi vite que possible mon livret sous format papier par un permis de séjour au format carte de crédit. Le remplacement va-t-il être généralisé?**  
Un nouveau permis de séjour au format carte de crédit n'est établi qu'en cas de changements ayant une incidence sur le document d'identité, par exemple un changement de nom, l'arrivée d'un autre canton ou une prolongation. L'établissement **payant** d'un duplicata n'est possible qu'en cas de perte (déclaration de perte à la police nécessaire) ou de détérioration complète.



- **Où mes données sont-elles saisies?**

La photographie de votre visage et votre signature sont saisies par la *Ausweisstelle, Oberer Graben 32, 9001 St.Gallen (Office d'identification)*. Dans le cas de ressortissants d'États tiers qui reçoivent un permis de séjour biométrique, deux empreintes digitales qui sont ensuite enregistrées sur la puce de données du permis de séjour sont saisies en plus de la photographie du visage et de la signature.

- **Puis-je faire saisir mes données sans rendez-vous?**

Non. Les données ne peuvent pas être saisies sans invitation préalable à un rendez-vous.

- **La date du rendez-vous pour la saisie des données peut-elle être reportée?**

Par principe, la saisie des données est contraignante et nécessaire pour que le permis de séjour puisse être produit. Un report de la date retardera en général l'établissement du permis de séjour. Les capacités de l'Office d'identification sont limitées et soumises à des fluctuations saisonnières. Un rendez-vous peut être reporté une seule fois en ligne au moyen du code QR ou du code d'accès figurant sur la lettre d'invitation au rendez-vous. Si un report est inévitable pour des raisons importantes, un autre rendez-vous peut aussi être demandé par téléphone auprès de l'Office d'identification au numéro 058 229 88 77.

- **Que dois-je apporter pour la saisie des données?**

La lettre d'invitation au rendez-vous (AVIS) ou le courrier électronique sur lequel figure votre rendez-vous, votre passeport établi dans votre pays d'origine ou votre carte d'identité (pour l'identification), le cas échéant 20.- CHF par personne pour la saisie biométrique ainsi que l'ancien permis de séjour. Sans passeport ou carte d'identité, les données **ne peuvent pas** être saisies et un nouveau rendez-vous devra être pris!

- **Dois-je faire saisir une nouvelle fois mes données à chaque fois qu'un changement doit être apporté à mon document d'identité?**

Non. La photographie de votre visage et la signature sont stockées pendant cinq ans et peuvent être réutilisées pendant cette période.

- **Où le nouveau permis de séjour est-il envoyé?**

D'une manière générale, le nouveau permis de séjour est envoyé directement à votre domicile par courrier recommandé.

- **Où puis-je trouver de plus amples informations?**

<http://www.migrationsamt.sg.ch> ou <http://www.ausweisstelle.sg.ch>

- **À qui puis-je m'adresser si j'ai encore une question à poser?**

Par courrier électronique à [migrationsamt@sg.ch](mailto:migrationsamt@sg.ch) ou par téléphone au numéro 058 229 31 11.